

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)  
Date d'émission: 2022-11-23 Date de révision: 2022-11-23 Version: 1.0



### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : ÉCHELLE DE MOULIN  
n° CAS : 65996-74-9

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Sous-produit

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

Algoma Steel  
105 West Street  
Sault Ste. Marie Ontario P6A 7B4  
Canada  
T – 705-945-2351

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Carc. 1A	H350	Peut provoquer le cancer
Comb. Dust		Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

Conseils de prudence (GHS CA) :

H350 - Peut provoquer le cancer  
P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom : ÉCHELLE DE MOULIN  
n° CAS : 65996-74-9

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Calamine (métal ferreux)	Mill scale (ferrous metal) / Mill scale, ferrous metal / Mill scale / Iron oxides / Mill scales	n° CAS: 65996-74-9	100
Les composants suivants composent ce produit et ont été utilisés pour la détermination des dangers:			
Fer	Iron, elemental / Direct reduced Iron / Iron, reduced / Elemental iron / IRON POWDER / iron	n° CAS: 7439-89-6	≤ 70
Oxyde de fer (Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> )	Trioxyde de difer	n° CAS: 1309-37-1	≤ 70
Magnétite	Magnetic iron oxide / Magnetic Black / Magnetite / Triiron tetraoxide / Iron oxide black / Iron oxide, Black / Iron(II,III) oxide / Iron oxide Black / Iron oxide, black	n° CAS: 1309-38-2	≤ 70
Oxyde de fer (FeO)	Oxyde de fer	n° CAS: 1345-25-1	≤ 70
Calcium (oxyde de)	Lime / Quicklime / CALCIUM OXIDE / Quicklime (CaO) / Calcium oxide (CaO) / Lime (calcium oxide)	n° CAS: 1305-78-8	0,1 – 1
Oxyde de managanese (MnO)	Cassel Green / Manganese monoxide / Manganous oxide / Manganese(II) oxide / Manganese(2+) oxide / Manganese oxide / Manganese monooxide / MANGANESE OXIDE	n° CAS: 1344-43-0	0,1 – 1
Silices cristallines (quartz)	Sable quartzeux	n° CAS: 14808-60-7	0,1 – 1

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Le contact de la peau avec des poussières métalliques peut provoquer une abrasion physique.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Des particules de fer ou de composés de fer peuvent s'incruster dans l'œil. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
--------------------------------	--

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.
------------------------------------	---------------------------------

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Poussières combustibles. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de métaux. Fumées toxiques.
Danger d'explosion	: Lorsqu'elles sont confinées et exposées à une source d'inflammation importante, les particules en suspension dans l'air présentes en concentrations suffisantes peuvent exploser.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
------------------------------	--

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Ne pas laisser les dépôts s'accumuler sur les surfaces, puisque ceux-ci peuvent former un mélange explosif s'ils sont relâchés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c-à-d nettoyer les surfaces avec de l'air comprimé). Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
-------------------	---

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédés de nettoyage	: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de générer et de respirer de la poussière. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié. Garder sous clef.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Particules non réglementée autrement (PNOR) et Particules non classées autrement (PNOC)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable particles)
ACGIH OEL TWA	3 mg/m <sup>3</sup> (respirable particles)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	15 mg/m <sup>3</sup> (total dust)
OSHA PEL TWA	5 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Calcium oxide
ACGIH OEL TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m <sup>3</sup> (respirable particulate matter)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Silica cristalline - quartz
ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> (respirable particulate matter)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer. Notations: A2 (Suspected Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	Suspected Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2022

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Il est recommandé que tout l'équipement de contrôle de la poussière, comme la ventilation aspirante locale et les systèmes de transport de matière liés à la manipulation de ce produit contiennent des bouches d'aération de prévention des explosions ou un système de suppression des explosions ou qu'elles soient dans un environnement déficient en oxygène. . Assurez-vous que tous les systèmes de traitement de la poussière (tels que conduits d'échappement, appareils de dépolluissage, récipients et équipement de transformation) sont conçus de façon à empêcher la poussière de se disperser dans l'aire de travail (c.-à-d. que l'équipement ne présente aucune fuite). . N'employez que de l'équipement électrique classifié et des chariots de manutention automoteurs.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Porter des gants appropriés
<b>Protection oculaire:</b>
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Métallique
Couleur	: Gris
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Négligeable dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

Point d'ébullition	2850 °C Atm. press.: 101325 Pa Decomposition: 'no'
Pression de la vapeur	0 hPa (at 20 °C)

### Fer (7439-89-6)

Point d'ébullition	2861 °C Atm. press.: 1013 hPa
Température d'auto-inflammation	> 100 °C
Pression de la vapeur	0,000001 hPa (at 25 °C)

### Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

Point d'ébullition	2230 °C
--------------------	---------

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles. Éviter toute formation de poussière.
Matières incompatibles	: hypochlorite de calcium. agents réducteurs. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de métaux. Fumées toxiques.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:US Federal Register 38: 187, Part 1500, Section 41, 1973.
CL50 inhalation rat	> 6,04 mg/l/4h
<b>Oxyde de managanese (MnO) (1344-43-0)</b>	
DL50 orale rat	1000 mg/kg (mouse)
CL50 inhalation rat	> 5,35 mg/l/4h
<b>Fer (7439-89-6)</b>	
DL50 orale rat	30 g/kg
ATE CA (orale)	30000 mg/kg de poids corporel
<b>Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)</b>	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 orale	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: , Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
<b>Oxyde de fer (FeO) (1345-25-1)</b>	
DL50 orale rat	> 15 g/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
pH	12,5 (saturated solution)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
pH	12,5 (saturated solution)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
<b>Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable
<b>Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)</b>	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,413 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
<b>Oxyde de fer (Fe<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) (1309-37-1)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,2102 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	≥ 0,03 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
<b>Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Skin contact with metallic dusts may cause physical abrasion.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Particles of iron or iron compounds may become imbedded in the eye. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

<b>Calcium (oxyde de) (1305-78-8)</b>	
CL50 - Poisson [1]	1070 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [static])
CE50 - Crustacés [1]	49,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	1130,3 mg/l Test organisms (species): Navicula seminulum
NOEC chronique poisson	100 mg/l Test organisms (species): other:Tilapia nilotica Duration: '46 d'
NOEC (chronique)	32 mg/l Test organisms (species): Crangon septemspinosa Duration: '14 d'

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Oxyde de managanese (MnO) (1344-43-0)	
CE50 - Crustacés [1]	> 4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
NOEC (chronique)	1,3 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '8 d'
LOEC (chronique)	4,1 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '8 d'
Fer (7439-89-6)	
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	> 10000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)	
CL50 - Poisson [1]	100000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l Test organisms (species):
CE50 72h - Algues [1]	> 20 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Mill Scale (65996-74-9)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mill Scale (65996-74-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé  
Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Recycler le produit au maximum. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

# ÉCHELLE DE MOULIN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### TDG

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

#### Mill Scale (65996-74-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 11-23-2022

Date de révision : 11-23-2022

Autres informations : Pour une manipulation sécuritaire, consultez la norme NFPA 654 relative à la prévention des risques d'incendie et d'explosion de poussières présents dans les installations qui fabriquent, traitent et manipulent les particules solides combustibles.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.